

était aux mains d'une oligarchie locale peu scrupuleuse et il faut le dire peut intelligente. Si l'Angleterre fut être juste pour nous dans plusieurs grandes occasions, si elle fut souvent inspirée par une politique intelligente et libérale, l'oligarchie s'était décidée à nous débarrasser de ce qui cependant ne nous gênait aucunement, notre langue et notre religion,—elle essaya d'importer tout d'une pièce un système d'écoles ; elle fit venir des maîtres dont quelques-uns ignoraient la langue du pays pour enseigner dans des écoles où la religion du pays serait également ignorée : en un mot elle tenta d'établir ici le système que l'on veut imposer à nos frères les Acadiens du Nouveau-Brunswick et que nous avons repoussé comme ils le repoussent eux-mêmes. Avec une population homogène comme l'était alors celle de nos campagnes, la lutte fut bien courte : les prêtres défendirent aux familles d'envoyer leurs enfants à ces écoles et vous le voyez : point d'enfants, point d'écoles. (Rires et applaudissements.)

La législature s'alarma avec raison de cet état de choses ; elle fit diverses tentatives pour y remédier et elle eut des écoles assez nombreuses subventionnées en partie par elle et par les fabriques : c'était alors l'âge d'or de l'instruction publique, les membres du parlement étaient eux-mêmes inspecteurs d'école, gratuitement et distribuaient des récompenses aux élèves. (Rires et applaudissements.)

De grands efforts furent faits dans ces temps par des citoyens généreux et influents qui prodigiaient leurs soins et leur argent pour fonder des sociétés comme la société d'éducation des *Messieurs* et celle des *Dames* de Québec dont les écoles laïques ont été plus tard remplacées par celles des Frères et des *Sœurs de Charité*. Au premier rang parmi ces hommes zélés figurait M. Joseph François Perrault, dont nous voyons aujourd'hui le petit-fils au nombre des organisateurs de cette grande démonstration nationale. (Vifs applaudissements.)

Non content d'avoir publié un grand nombre de traités élémentaires sur la jurisprudence, l'agriculture, l'histoire du Canada et d'autres livres pédagogiques, M. Perrault, établit à ses frais, plusieurs écoles où il fit même des essais d'horticulture, d'enseignement pratique des arts et métiers, et où il introduisit le système lancastérien ou d'enseignement mutuel qui faisait alors fureur, mais qui est moins en vogue aujourd'hui. Je crois que ce système a fonctionné en Canada avant d'avoir été introduit aux Etats-Unis. Si c'est le cas, Messieurs de la république, c'est toujours quelque chose que d'avoir devancé vos concitoyens sur un point. (Rires.)

Il en est des systèmes d'enseignement comme de bien d'autres choses, comme des systèmes politiques qui passent..... et repassent ; et vous vous souvenez de cet homme d'esprit qui disait en parlant d'un remède : surtout servez-vous-en pendant qu'il guérit. Si vous voulez me permettre de faire le savant, je vous dirai qu'il y a quatre systèmes d'enseignement : le premier, le système individuel n'est pas un système du tout, les autres sont le système mutuel, le simultané et le simultané-mutuel ; c'est ce dernier que l'on suit aujourd'hui chez les Frères des écoles chrétiennes et dans nos écoles normales.

Mais cette loi de l'instruction primaire qui tirait tout son appui de la législature, dans laquelle les municipalités n'avaient aucun intérêt pécuniaire, cette loi en vertu de laquelle, chaque école recevait une subvention du gouvernement, en proportion du nombre d'enfants qui figuraient sur les rapports des instituteurs, était sujette à bien des abus. Toute imparfaite qu'elle fut, cependant elle faisait un grand bien ; mais il arriva ce qui se voyait souvent alors, dans ces temps de défiance mutuelle, les lois ne se passaient que temporairement et il y avait le système des *lois expirantes*. A la veille de nos troubles politiques, la vieille oligarchie représentée dans le Conseil Législatif, c'est-à-dire ceux-là mêmes qui nous accusaient sans cesse d'ignorance dans les termes les plus insultants, refusa de renouveler la loi de l'éducation et elle *expira* ! Pour tout cela toutefois l'instruction publique ne mourut point ; elle eut seulement une subite défaillance.

Mais jamais à aucune époque les Canadiens-Français ne gémirent sous cette ignorance absolue que des touristes et des écrivains plus ou moins préjugés n'ont cessé de proclamer. Dans un excellent livre publié à Londres en 1830, M. Pierre de Laterrière a fait bonne justice de ces assertions et en particulier de celle qui a été si souvent répétée, que la majorité ou un très-grand nombre de nos représentants était tout à fait illétré. Malheureusement, il l'a traitée avec trop de dédain et n'est pas entré dans des détails qu'il serait très utile de constater maintenant. Cette vieille fable repartait de temps à autre dans les livres et les journaux ; mais j'ai entendu dire moi-même à l'hon. L. J. Papineau dont elle excitait justement l'indignation, que le nombre de ceux qui se trouvaient dans ce cas était en réalité très-minime.

Après l'union sous la constitution de 1841 l'instruction primaire a pris les plus grands développements. A quelque chose malheur est bon, et l'exemple du Haut-Canada dont la population récemment venue d'Europe avait apporté avec elle le goût des institutions libres et du régime municipal, mit bientôt au nombre des compensations à ce régime injuste au moins dans le principe, une excellente loi d'éducation d'après laquelle le gouvernement, les municipalités et les pères de famille étaient appelés à faire chacun leur part au moyen de l'octroi public, de la cotisation foncière et de la rétribution mensuelle. Toutefois un obstacle formidable se dressa tout d'abord à l'exécution de cette loi.

Ici, Messieurs, en vous disant ce que nous avons fait pour l'éducation et ce qu'elle a fait pour nous, si les bornes imposées à ce discours me le permettaient, j'aimerais à vous décrire cette lutte longue et opiniâtre d'un patriotisme plus éclairé contre les préjugés qu'un patriottisme véritable et relativement juste dans le principe avait implantés et développés au cœur même des populations. De l'ancien régime français et des exactions de l'Intendant Bigot l'*habitant Canadien* avait conservé une sainte et légitime horreur de toute espèce d'impôts, horreur que les patriotes de toutes les nuances avaient cultivée avec soin sous l'ancienne constitution pour en faire la base de la résistance à l'oligarchie. Il fallut un grand courage à ceux qui les premiers bravèrent le mécontentement public et tentèrent de vaincre cette résistance des populations agricoles si difficile à combattre dans tous les pays, et dont nos voisins des provinces maritimes nous ont donné tout dernièrement un notable exemple.

A ceux qui les premiers se lancèrent avec les nouvelles lois de l'instruction publique sur ces vagues populaires si facilement soulevées, si difficilement appasées, peuvent s'appliquer avec une justesse peu commune, les vers si souvent cités qu'Horace à dédiés aux premiers et audacieux navigateurs

Illi robur et as triplex
Circu pectus erat.

A. M. Morin et à M. Lafontaine qui firent voter les deux premières lois de l'instruction primaire, au Dr. Meilleur qui fut chargé de leur exécution, le pays doit une éternelle reconnaissance.

Mais de cette lutte même à laquelle prirent part et les curés et nombre de citoyens zélés dans toutes les parties du pays, sortit un résultat beaucoup plus grand que celui qu'on avait droit d'attendre. Rien ne réussit si bien que ce qui est contesté et discuté ; rien n'est apprécié comme ce qui est le prix des plus grands labours, des plus grandes contradictions. Un élan puissant fut imprimé et il ne se borna pas à l'instruction primaire et à l'action du gouvernement et des municipalités. Le clergé dont les ressources augmentaient et dont la sollicitude s'accroissait en proportion de sa tâche, multiplia les institutions de haute éducation et l'on en vint même à se demander si l'on n'avait point dépassé le but et à s'occuper sérieusement d'un genre d'institutions que l'on appelle en Belgique, l'enseignement moyen, et qui tient le milieu entre l'éducation classique et l'instruction primaire.

A mesure que l'œuvre s'étendait, à mesure qu'elle se développait, des besoins nouveaux se faisaient sentir, besoins qui rencontraient chaque fois et qui rencontrent encore aujourd'hui plus d'un formidable obstacle dans la concurrence que leur font d'autres nécessités publiques.

Remarquez-le bien, messieurs, tandis que tous les autres services qui émergent au budget sont anciens et depuis longtemps jugés indispensables ou bien sont appuyés par de puissants intérêts locaux ou individuels, le chapitre de l'instruction publique se présente avec son seul mérite, et charge nouvelle et croissante, il a encore à lutter contre toutes les critiques plus ou moins fondées auxquelles son administration est nécessairement exposée. Il y a plus, les subventions des écoles communes et celle de l'éducation supérieure ont pour les protéger, la première l'intérêt des masses qu'elle soulage directement pour autant au moins en apparence ; la seconde, l'intérêt des corporations et des localités, tandis que les mesures administratives, les institutions spéciales du gouvernement, l'organisme même de l'instruction n'obtiennent et ne conservent que difficilement des allocations qui semblent être autant d'enlevé à des demandes qui jouissent d'une plus grande faveur.

Malgré ces grandes difficultés sans cesse renaissantes et quelquefois aggravées par les passions politiques, l'instruction publique a pu obtenir et conserver jusqu'ici quelques-uns des moyens d'action indispensables à son développement et qui existent sous diverses formes dans tous les autres pays. C'est ainsi que nous avons eu successivement les bureaux d'examinateurs pour l'admission des instituteurs, l'inspection des écoles, le conseil de l'instruction publique, les conférences d'instituteurs, les écoles normales, la caisse d'économie des instituteurs, les écoles d'agriculture, les écoles de réforme et d'industrie, et tout dernièrement les écoles de science appliquée aux arts. Par ces divers moyens d'action, une meilleure méthode pédagogique se répand graduellement, une classe d'instituteurs mieux préparés à leurs importantes fonctions se forme et lutte avec courage contre les difficultés de leur état, les branches les plus pratiques telles que les leçons de choses, le calcul mental, la tenue des livres recrutent un plus grand nombre d'élèves et le niveau de l'enseignement s'élève graduellement quoique pas aussi rapidement qu'on pourrait le désirer.

Ce n'est pas à dire qu'il ne reste beaucoup à faire et des choses très importantes, urgentes même. L'enseignement du dessin, de l'algèbre et de la géométrie ont à se propager et à s'élever davantage dans nos écoles modèles ; celui de la lecture expressive et de la lecture raisonnée et les leçons de choses, dans nos écoles élémentaires ont à faire des progrès analogues à ceux que l'analyse grammaticale, les dictées orthographiques et la calligraphie ont faits depuis quelques années ; enfin l'enseignement moyen et l'enseignement spécial déjà